



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN 2020

RÉGION OCCITANIE



**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**





ÉDITORIAL

Deuxième région française pour le taux de chômage et quatrième pour le taux de pauvreté, en région Occitanie la pauvreté concerne une personne sur six. Qu'elle soit manifeste ou invisible, rurale ou urbaine, la pauvreté prend de multiples formes et appelle des réponses rapides et efficaces, au plus près de celles et ceux qui en sont victimes. La crise sanitaire a accentué la vulnérabilité de la population, tout en créant des situations de précarité nouvelles.

Engagée en septembre 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se déploie depuis plus de deux ans en Occitanie autour de 5 axes : l'égalité des chances dès les premiers pas ; garantir un parcours de formation pour tous les jeunes ; renforcer l'accès aux droits ; lutter contre les inégalités sociales de santé ; et mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté.

Prenant appui sur des initiatives territoriales innovantes, la stratégie rassemble l'État, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les citoyens eux-mêmes, au service d'une action commune fondée sur la coopération.

Cette coopération s'est notamment traduite dès 2019 par des conventions entre l'État et les Conseils départementaux, visant notamment à améliorer l'accompagnement vers le retour à l'emploi, proposer un premier accueil inconditionnel, mieux former les travailleurs sociaux, prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance. L'année 2020 a vu les premiers résultats de ces conventions. Elle s'est traduite aussi par des conventions avec les métropoles de Toulouse (dès 2019), Montpellier et Perpignan (sur 2020).

C'est aussi dans le cadre de cette stratégie que diverses actions ont été lancées ou soutenues par les partenaires : mise en place d'un bonus « mixité sociale » des Caisses d'allocations familiales pour faciliter l'accès en crèche des enfants de familles à faibles ressources, mise en place de maraudes mixtes composées de professionnels de l'aide sociale à l'enfance et de l'urgence sociale pour la scolarisation des enfants à la rue et en bidonvilles, lancement de 19 projets de formation pour les professionnels de la petite enfance, soutien à de nombreux dispositifs mis en place par les acteurs de terrain. En Occitanie, en 2020, la stratégie a ainsi financé plus d'une centaine de projets en complément des actions contractualisées avec les départements et métropoles.

Si la déclinaison régionale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se traduit par des actions spécifiques, dont le lecteur trouvera ci-après quelques exemples pour en illustrer la diversité, sa principale force est avant tout de mettre en réseau les nombreux acteurs œuvrant dans ses divers champs d'action. C'est pourquoi cette publication offre un panorama large, quoique non exhaustif, de l'action de l'État et de ses partenaires. Au total, la stratégie apporte, sur le terrain, des réponses, des solutions, et surtout un soutien humain à celles et ceux qui en ont besoin.

Etienne Guyot, préfet de la Région Occitanie.





LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE

L'Occitanie est la 2^{ème} région la plus étendue et la 4^{ème} région la plus peuplée de France, avec des disparités territoriales fortes entre les 13 départements qui la composent. Elle est aussi la 3^{ème} région la plus pauvre, avec une part importante de familles monoparentales, qui place également la région en 3^{ème} position.

DIFFICULTES BANCAIRES ET FRAGILITES SOCIALES DES MENAGES			
	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire	17,2	13,6	14,6
Personnes inscrites au Fichier Central des Chèques (FCC)	83 082	74 271	905 186
Nombre d'incidents FCC enregistrés au cours de l'année (cartes et chèques)	159 994	158 413	1 603 050
Part de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA	8,3	6,3	6,6
Part de la population bénéficiaire d'allocations logement	21,5	17,1	19,2

Source : Banque de France et INSEE

Au total, l'Occitanie se classe 2^{ème} concernant le pourcentage de la population bénéficiaire du RSA, de la CMU, des allocations logements et du chèque-énergie. Elle se situe en quatrième position pour le taux de pauvreté monétaire, le nombre d'incidents FCC (fichier central des chèques) enregistrés et l'exercice du droit au compte. C'est aussi la 4^{ème} région où l'écart de salaire hommes/femmes est le plus élevé (21,2%).

La majorité de la population (3,7M) vit en dehors des métropoles, dans des agglomérations de moindre taille comme Nîmes, Perpignan, ou dans les territoires ruraux qui concentrent près du tiers de la population. Plusieurs types de pauvreté coexistent : le rural périphérique et les cœurs d'agglomération (105 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais aussi le rural profond. Le chômage régional atteint 10,0 % en 2019.

C'est le 2^{ème} taux le plus élevé de métropole et il est également réparti de façon contrastée : les départements du littoral enregistrent des taux allant de 12,0 % (Hérault) à 13,8 % (P.O). A contrario les départements les plus ruraux ne dépassent pas les 7,0 % (Lozère, Aveyron, Gers).

La moitié des ménages vit avec moins de 1 728 euros par mois, le troisième niveau de vie médian le plus faible de France.



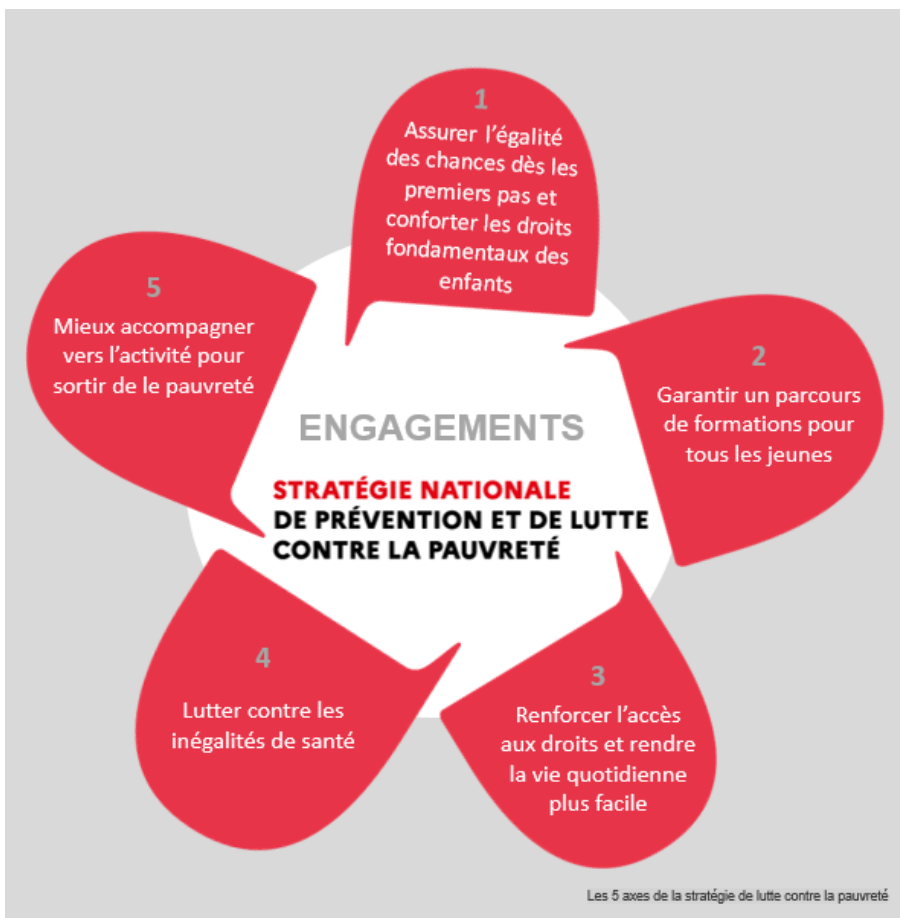


LA STRATEGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté est une politique publique interministérielle pilotée par la délégation interministérielle du même nom (DIPLP). Elle comporte cinq axes (voir la marguerite ci-après), et est articulée avec **l'hébergement et le logement** en lien avec le service public de la rue au logement, nouveau cadre d'action du plan logement pilotés par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Elle est complétée par diverses actions telles que le plan "un jeune une solution" et le plan d'investissement dans les compétences du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Engagée depuis septembre 2018, la stratégie a été construite autour de la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge et de l'aide à la réinsertion vers l'emploi. Elle cible trois publics prioritaires : les enfants, les jeunes et les allocataires du RSA.

Une ambition, investir dans les solidarités pour favoriser l'épanouissement de tous et de toutes.



Cette troisième année de mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, a été l'occasion de procéder à une évaluation des actions prioritaires en tenant compte des conséquences de la crise sanitaire.

Avec l'accroissement de la pauvreté lié à la Covid, le déploiement des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté a été accéléré.

Les crédits mis à disposition du commissaire à la lutte contre la pauvreté confirment l'**ancrage territorial** en finançant des projets locaux impactants et innovants qui s'inscrivent dans les objectifs de la Stratégie.





LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PREND APPUI SUR DEUX PILIERS

- **Un certain nombre d'actions relèvent du droit commun et sont mises en œuvre sans intervention du Commissaire par les administrations et leurs partenaires.** Il en va ainsi du dédoublement des classes de CP, CE1 par l'Éducation Nationale ; des schémas départementaux des services aux familles par les CAF (SDSF) ; du plan « 1 jeune 1 solution » porté par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et l'Éducation Nationale (EN) ; de l'école obligatoire dès 3 ans ; ou encore de la plateforme de suivi et d'appui des décrocheurs (PSAD) par l'EN et la région.

- **Des actions spécifiques sont définies par la délégation interministérielle et mises en œuvre par le Commissaire et confiées soit aux administrations de l'Etat ou des collectivités soit aux associations.** Ces actions visent à « boucher les trous dans la raquette » et mettre en œuvre des actions partenariales, principalement en matière d'innovation sociale, d'expérimentation, de la promotion et déploiement de bonnes pratiques, de partenariats novateurs, afin de pallier les manques identifiés dans le droit commun et susciter de nouvelles formes de coopération entre les acteurs.

UN DÉPLOIEMENT ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES

UN COMMISSAIRE AUPRÈS DE CHAQUE PRÉFET DE RÉGION

Le déploiement de la stratégie pauvreté est coordonné par le commissaire à la lutte contre la pauvreté placé auprès de **M. Etienne GUYOT** préfet de région, **M. Amine AMAR** en 2019 et 2020 et **M. Éric PELISSON** depuis janvier 2021.

MISSIONS DU COMMISSAIRE

La mission du Commissaire consiste à déployer les mesures et les actions prévues dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et assurer le lien avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les grands services publics (CAF, CPAM, Pôle emploi, INSEE...).

Les 3 leviers d'action du Commissaire

Le réflexe " stop pauvreté "

Par la mobilisation interministérielle dans la conception et le financement de la stratégie nationale, la lutte contre la pauvreté se nourrit de toutes les politiques publiques. En retour, cette intervention publique massive irrigue toutes les contributions régionales aux politiques nationales (*Mobilisation territoriale pour l'emploi, CPER, ...*).

La contractualisation avec les Conseils départementaux

Les conventions signées avec les Conseils départementaux répondent au cadre fixé par la stratégie nationale, elles ont fait l'objet d'une évaluation annuelle et ont été renouvelées chaque année.

Le réseau régional des acteurs

Avec la Conférence régionale deux fois par ans, les 15 groupes thématiques et une présence régulière de terrain, l'animation régionale des acteurs (*usagers, associations, collectivités, entreprises, services déconcentrés de l'État,...*) permet de relayer les actions de la stratégie en les adaptant aux spécificités territoriales et aux publics.





UN BUDGET INÉDIT À L'ÉCHELLE NATIONALE

8,5 Mds€
pour les mesures initiales
de la Stratégie pauvreté

1,8 Mds€
pour les nouvelles
mesures

6 Mds€
pour les mesures de lutte
contre la pauvreté
du plan de relance

1,8 Mds€
pour les nouvelles
mesures

DES MOYENS FINANCIERS IMPORTANTS EN REGION

En sus des dépenses de droit commun contre la pauvreté (Etat, collectivités, sécurité sociale, Pôle emploi) qui s'élèvent à 1,7 milliards d'euros en Occitanie, le Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté a attribué plus de 19,9M€ de subventions spécifiques en 2020.

- Au total, en 2019 l'Etat avait déployé **9 914 236€** de crédits spécifiques en région Occitanie, sans compter les moyens de droit commun ni les dépenses propres des partenaires engagés à ses côtés.
- En 2020, la **contractualisation** d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) avec les départements, collectivités territoriales cheffes de file en matière sociale et plusieurs métropoles (Toulouse, Montpellier, Perpignan) a représenté **16 770 596€ pour la quote-part de financement** de l'Etat (50%), dont **6 831 039€ au titre des initiatives départementales** ;
- Outre la contractualisation, l'Etat a soutenu en 2020 des **mesures d'investissement social pour 3 138 614€**. Dans ce cadre, le **soutien aux actions innovantes** sur les territoires en lien avec les différents appels à projets a représenté **2 658 614€**.

LA CONTRACTUALISATION

La contractualisation avec les conseils départementaux comprend des actions sociale et des initiatives départementales propres à chaque département. Le financement des actions est à parité entre l'Etat et le Département, sous réserve d'éventuels cofinancements d'autres partenaires et de la mobilisation de crédits européens (FSE). Expérimentée avec la métropole de Toulouse dès 2019, cette contractualisation a été étendue en 2020 aux métropoles de Montpellier et Perpignan.

Des crédits significatifs sont délégués par l'Etat aux collectivités dans le cadre de la contractualisation. Chaque année, le cocontractant élabore en lien avec l'Etat un rapport d'exécution de ses actions. Les 1^{ers} bilans, relatifs à l'année 2019, ont été rendus au printemps 2020. Ceux concernant les avenants de l'année 2020 ont été remis en deux temps par les conseils départementaux : en mars 2021 pour les départements de la Haute-Garonne et du Tarn, ayant opté pour une l'annualité budgétaire et en juin 2021 pour les autres départements ayant opté pour une gestion en année glissante.





LES CHIFFRES DE LA CONTRACTUALISATION ETAT/COLLECTIVITES TERRITORIALES EN 2020



Par action

CALPAE 2020 →
16 770 596€

Budget national en augmentation de 84% par rapport à 2019, où le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) a abondé les actions contractualisées en 2019 à hauteur de 5 691 621€

- ✓ 5 668 857€ pour l'accompagnement et l'orientation
- ✓ 500 000€ pour la formation des travailleurs sociaux
- ✓ 503 125€ pour les référents de parcours
- ✓ 950 000€ pour le 1er accueil social
- ✓ 388 000€ pour les maraudes mixtes
- ✓ 764 000€ pour la prévention spécialisée
- ✓ 1 165 775 € pour lutter contre les sorties sèches de l'ASE
- ✓ 6 831 039 € pour les initiatives départementales

Par collectivité

Ariège	496 619,49
Aude	1 337 545,05
Aveyron	454 614,00
Gard	2 240 857,00
Haute-Garonne	3 869 392,52
Conseil Départemental	2 869 392,52
Métropole	1 000 000,00
Gers	332 359,31
Hérault	3 852 390,00
Conseil Départemental	3 352 390,00
Métropole	500 000,00
Lot	348 781,20
Lozère	198 925,17
Hautes-Pyrénées	474 563,19
Pyrénées-Orientales	1 975 496,26
Conseil Départemental	1 675 496,26
Métropole	300 000,00
Tarn	837 291,61
Tarn-et-Garonne	351 561,06
Total	16 770 595,86





LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN QUELQUES CHIFFRES

1 ambition

Investir dans les solidarités pour favoriser l'épanouissement de tous

5 engagements

L'égalité des chances dès les premiers pas
Garantir un parcours de formation pour les jeunes
Renforcer l'accès aux droits
Lutter contre les inégalités de santé
Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté

20 mesures concrètes

évaluées en continu et adaptables aux spécificités régionales

- + de places de crèches
- + d'accompagnement global vers l'emploi
- + de formation des travailleurs sociaux
- + de centres sociaux
- + de petits déjeuners dans les écoles et tarif adapté dans les cantines
- + Accompagnement des territoires zéro chômeurs de longue durée

- + de centres et maisons de santé
- + obligation de formation jusqu'à 18 ans
- + 500 000 "garantie jeunes"
- de sorties sèches de l'ASE
- + d'accompagnement vers l'emploi des BRSA
- + de prévention en faveur de la petite enfance
- + de maraudes sociales
- + de mixité sociale dans les crèches

- + d'accès aux droits
- + d'équité avec les futurs SPIE
- + de participation des usagers
- + de "aller vers"
- + de partenariats avec les Conseils départementaux
- + de mécénat social

2 réformes structurelles

Le revenu universel d'activité – RUA (en discussion)

Le Service public de l'insertion - SPIE (2021)

1 Commissaire par région affecté auprès du Préfet de région



Une stratégie en action





DES MESURES INITIALES, COMPLÉTÉES PAR DES MESURES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

1 Mesures initiales Petite enfance

Plus de places et plus de mixité sociale dans les crèches
Plan de formation pour les professionnels de la petite enfance
Des centres sociaux dans les quartiers prioritaires
Des petits déjeuners dans les écoles et la cantine à 1€ dans les territoires défavorisés
Des maraudes mixtes à la rencontre des enfants à la rue

2 Mesures initiales Jeunes

La garantie jeunes
Les points accueil écoute jeunes (PAEJ)
L'obligation de formation des 16-18 ans
Accompagnement pour les jeunes sortis de l'ASE
La lutte contre le décrochage scolaire

Mesures COVID

Mesures d'accompagnement du plan « 1 jeune, 1 solution »
Resto U à 1€

3 Mesures initiales accès aux droits

Plus d'accès aux droits
Revalorisation des prestations sociales, prime d'activité, allocation adultes handicapés, allocation solidarité aux personnes âgées, chèque énergie
Points conseil budget

Mesures COVID

Des aides exceptionnelles aux familles et aux jeunes
Maintien des minima sociaux au-delà de la durée normale
Indemnisation du chômage partiel
Renforcement de l'aide alimentaire
Extension de la trêve hivernale et suspension des expulsions locatives
Création de centres d'hébergements spécialisés à destination des personnes à la rue et de cellules territoriales d'appui à l'isolement et à la quatorzaine
Aide au paiement du loyer
Offre de domiciliation pour les personnes sans domicile stable

4 Mesures initiales santé des personnes précaires

100% santé et complémentaire santé solidaire
Plus de centres et maisons de santé
Mesures en lien avec le Ségur de la santé

Mesures COVID

Distribution de masques aux plus précaires
Renfort des permanences d'accès aux soins de santé, de lits halte soins santé et de lits d'accueil médicalisés (LAM)
Mesures de soutien psychologique et psychique pour les personnes fragiles

5 Mesures initiales d'insertion sociale et professionnelle

Accompagnement global vers l'emploi
Formation pour les travailleurs sociaux
Soutien à la mobilité
Déploiement du SPIE (service public de l'insertion)
Territoires « zéro chômeurs de longue durée »

Mesures COVID

Médiateurs contre la fracture numérique
Soutien à l'insertion par l'activité économique





Axe 1 : Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants

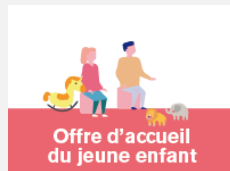
LA PETITE ENFANCE

- Le plan de formation des professionnels de la petite enfance

1
ENGAGEMENT

Agir pour l'égalité des chances et les droits fondamentaux des enfants.

La réduction des inégalités liées à l'origine sociale passe par l'amélioration de la qualité éducative de l'accueil de la petite enfance et s'inscrit dans le continuum éducatif défini par l'article 11 de la loi pour une école de la confiance avec l'instruction obligatoire à 3 ans.



La stratégie régionale de lutte contre la pauvreté a permis de soutenir **19 projets** sur **8 départements** (11, 30, 31, 32, 34, 66, 81, 82) parmi 29 projets présentés sur la région (**270 000€**), dans le cadre de l'appel à projets « **Formation des professionnels de la petite enfance** ».

Le but était d'une part, de renforcer la formation continue des professionnels de la petite enfance, accueillant des enfants de moins de trois ans issus de familles défavorisées, ou en risque de vulnérabilité ; et d'autre part de **favoriser l'innovation dans les projets pédagogiques et les modes d'accueil** de ces enfants.

Gers (32) – projet soutenu par la stratégie régionale :

Crèche à vocation d'insertion sur le territoire de l'EPCI Grand Auch-Cœur de Gascogne. **5 places** réservées pour les familles monoparentales inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle.

Hérault (34) – contractualisation Etat-Département :

Développement d'un **réseau de crèches** accueillant en priorité des enfants vivant dans un contexte de précarité économique et sociale (**15 places en 2019, 41 en 2020 et 46 en 2021**).

Haute-Garonne (31) – contractualisation Etat-Département :

Repérage et accompagnement des jeunes enfants vulnérables et de leur famille, grâce à une **équipe mobile prévention petite enfance**.





• Le soutien à la parentalité

Le « soutien à la parentalité », consiste à accompagner les parents dans cette **responsabilité première d'éducation et de soin** par une intervention précoce et par la valorisation de leur rôle notamment par le renforcement de leurs capacités et de leurs compétences parentales.

1
ENGAGEMENT

Agir pour l'égalité des chances et les droits fondamentaux des enfants.



Ces actions en faveur de la petite enfance et du soutien à la parentalité sont en synergie avec de la contractualisation Etat/département/ARS concernant la protection de l'enfance (Gard, Tarn-et-Garonne, premiers départements concernés).

Hautes Pyrénées (65) – contractualisation Etat-Département :

Création d'un « lieu de ressources et d'échanges » non stigmatisant pour les familles monoparentales à Lourdes.

Hérault (34) – contractualisation Etat-Département :

Mesures d'appui parental aux familles précaires grâce à des équipes de puéricultrices spécialisées. Expérimentée sur 4 sites montpelliérains, étendue à l'ensemble de la métropole montpelliéraine et sur le secteur du Lunellois-Petite Camargue.

Haute-Garonne (31) – contractualisation Etat-Département :

Actions d'animation dans les salles d'attente de la PMI, afin de favoriser un rôle de médiation auprès des familles, mais aussi les interactions parents/enfants.

Lozère (48) – contractualisation Etat-Département :

Développement d'un soutien à la parentalité à destination des personnes en situation de handicap.

• La protection de l'enfance

Deux conventions expérimentales de protection de l'enfance ont été conclues avec les départements du Gard et du Tarn-et-Garonne. 7 autres départements de la région Occitanie en bénéficieront en 2021.





Axe 2 : Garantir un parcours de formation pour les jeunes, leur permettant de construire leur avenir

FACILITER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- Contribution à la lutte contre le décrochage scolaire

ENGAGEMENT 2

Garantir un parcours de formation pour les jeunes, les aider à construire leur avenir.

La prévention du décrochage et la lutte contre l'abandon scolaire sont une préoccupation majeure pour l'ensemble des acteurs de l'éducation. Des moyens importants relevant du droit commun portés par plusieurs ministères sont déployés auprès des équipes éducatives. Nombre d'actions contribuent à limiter les risques de décrochage comme notamment le tutorat ou le mentorat. **Les risques d'accroissement des inégalités se sont accrus pendant le confinement pour les populations les plus fragiles.**

Continuité éducative

4 cités éducatives en Occitanie (Toulouse, Montpellier, Nîmes, Perpignan)

Les moyens issus de **la politique de la ville** et de la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté ont permis **d'acquérir du matériel pour plus de 2 000 élèves et collégiens** en situation d'extrême précarité, vivant dans les bidonvilles et de mettre en place des **actions éducatives**.

Lutte contre les inégalités scolaires les quartiers d'été.

Menées avec le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV de l'académie de Toulouse), **les quartiers d'été ont favorisé le départ en vacances des jeunes de 3 à 17 ans : 98 980 places.**

Entrer en contact avec les décrocheurs

Dès avant le lancement du **numéro vert** national début 2021, l'académie de Toulouse avait créé une plate-forme téléphonique d'appel systématique des décrocheurs.

Coordonner lutte contre le décrochage et obligation de formation

Le conseil régional est devenu compétent en 2019 sur l'orientation des jeunes et la remédiation du décrochage scolaire. Un COPIL coprésidé par le conseil régional et la rectrice de région académique, tenu en novembre 2020, a décidé d'étendre ses prérogatives à l'obligation de formation.





• L'obligation de formation des 16-18 ans

ENGAGEMENT 2

Garantir un parcours de formation pour les jeunes, les aider à construire leur avenir.

Obligatoire depuis septembre 2020, la formation s'impose aux jeunes de 16 à 18 ans. Elle peut prendre diverses formes : retour en études, scolarité alternative (école de la 2^{ème} chance, micro-lycée), ou de mise en activité et formation (garantie Jeunes, PACEA, service civique...).

Des travaux sur mise en place du pilotage et de la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans ont été initiés entre services de l'Etat, Conseil Régional et Réseau des Missions Locales. Au niveau régional, il a été décidé de **raccrocher le comité de pilotage de l'obligation de formation à celui du décrochage scolaire**, en l'élargissant aux acteurs spécifiques.

Pour harmoniser les pratiques au niveau local et formaliser les évolutions, la **charte de fonctionnement des Plate-forme de lutte contre le décrochage scolaire (PSAD)** a été modifiée afin d'intégrer le suivi systématique des jeunes concernés. **Par ailleurs, les PSAD ont été outillés avec un livret recensant de façon territorialisée les principaux dispositifs de remobilisation répondant à l'obligation de formation.**

Les dispositifs de « **Garantie jeunes** » et de « **parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie** » (PACEA) permettent à 22 871 jeunes de la région d'être aiguillés dans leur vie professionnelle.

Le **réseau des Missions locales d'Occitanie** a reçu un financement DIRECCTE (DREETS) de **657 000 €** pour la mise en œuvre de l'Obligation de Formation (OF) à la rentrée 2020. Les priorités sont les suivantes :

- ✓ Favoriser le recrutement de **conseillers dédiés** à l'OF afin d'assurer au mieux les nouvelles missions **d'identification et d'accompagnement des jeunes mineurs** et celle du contrôle du respect de l'OF.
- ✓ **Lancer les premières démarches** auprès des jeunes mineurs déjà suivis ou connus par le SPE.

Gard (30) – projet soutenu par la stratégie régionale :

Construire une démarche expérimentale et modélisable, grâce à un **plan de remobilisation sur 12 jours** à destination des Jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans (incluant des jeunes issus des QPV et de l'ASE) - Mission locale Jeunes Alès - Pays Cévennes

Tarn (81) – projet soutenu par la stratégie régionale :

Accompagnement des jeunes décrocheurs/décrochés (16-18 ans non scolarisés et leurs parents) pour les aider à **définir un parcours d'autonomie à partir de leurs besoins, en agissant sur les facteurs et les motifs du décrochage** – Mission Locale Tarn Sud – Castres.

Aude (11) – contractualisation Etat-Département :

Accompagnement renforcé en amont et pendant un **contrat d'apprentissage pour des jeunes reconnus travailleurs handicapés**, afin de favoriser l'insertion professionnelle et sociale de jeunes en situation de handicap.





L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

- Les points accueil écoute jeunes (PAEJ)

2 ENGAGEMENT

Garantir un parcours de formation pour les jeunes, les aider à construire leur avenir.

Les PAEJ, portés par des collectivités et associations, **préviennent les ruptures et établissent un lien de confiance entre les jeunes et les institutions**. Ils apportent un soutien aux familles, en particulier à celles en désarroi face aux troubles de la jeunesse. Ils appuient également les **professions sociales et médico-sociales** en questionnement et en difficulté de réponse vis-à-vis de ces familles et de ces jeunes. Les principales thématiques d'intervention sont le mal-être, le décrochage scolaire, les situations de crise, l'usage de substances psychoactives et les conduites violentes.

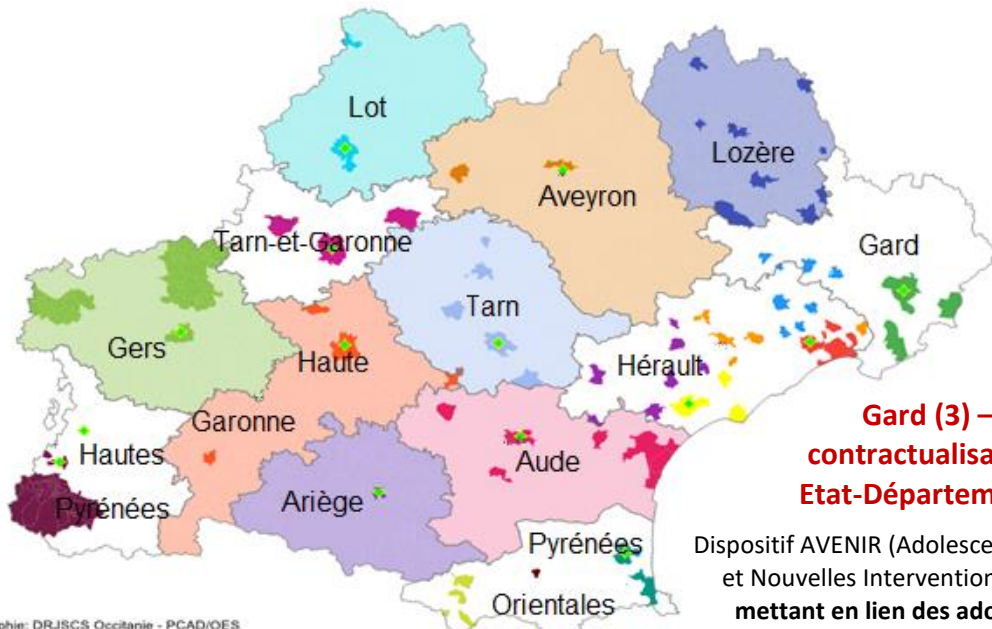
Ariège (09) – contractualisation Etat-Département :

Bus itinérant grâce à une équipe pluridisciplinaire déployée pour **rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance chez les adolescents et jeunes adultes**, et notamment les plus vulnérables, et concourir à leur **insertion sociale, culturelle et professionnelle**.

Haute-Garonne (31) – contractualisation Etat-Département :

Inscription de la Maison Départementale des Adolescents, tête de réseau des acteurs de l'adolescent, sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur le **maillage local par des synergies avec les autres acteurs du soin**.

Secteurs d'intervention des PAEJ en Occitanie (financés par l'Etat) et localisation des MDA



Cartographie: DRJSCS Occitanie - PCAD/OES
Aout 2020

Gard (3) – contractualisation Etat-Département :

Dispositif AVENIR (Adolescents Vulnérables et Nouvelles Interventions en Réseau) **mettant en lien des adolescents en souffrance et des psychologues libéraux** porté par la Maison des adolescents (coordination des parcours et consultations de soins psychiques).





• Renforcement de la prévention spécialisée dans certains départements

ENGAGEMENT 2

Garantir un parcours de formation pour les jeunes, les aider à construire leur avenir.

La prévention spécialisée vise à répondre aux enjeux de repérage et d'accompagnement des jeunes en processus de « désaffiliation » ou de « décrochage » social. Il s'agit de cibler des territoires concentrant un nombre important de jeunes majeurs en situation de décrochage social ou en fort risque de rupture (en QPV ou dans les territoires où les jeunes de 18 à 25 ans en errance sont nombreux).

Les actions mettent l'accent sur les démarches « d'aller-vers » correspondant aux besoins des jeunes majeurs. Les équipes de prévention spécialisée ont pour principal terrain d'intervention la rue, où elles vont à la rencontre des jeunes les plus en difficulté pour leur permettre de **retisser des liens avec le reste de la société**. Ce mode d'intervention original est précieux pour toucher ceux qui s'écartent durablement des dispositifs institutionnels, grâce à une mission éducative singulière qui conjugue **action éducative et présence sociale**.

En complément des appels à projets « repérer et mobiliser les publics invisibles » prévus par le plan d'investissement dans les compétences, la stratégie de lutte contre la pauvreté a souhaité développer davantage **les pratiques « d'aller vers »** les jeunes majeurs dits « invisibles » afin de leur garantir l'accès à un parcours d'accompagnement et de formation.

Haute-Garonne (31) – contractualisation Etat-Métropole :

Renforcer sur les quartiers de reconquête républicaine le maillage social de la prévention spécialisée. **Trois postes d'éducateurs supplémentaires** sont créés sur le Grand Mirail pour renforcer l'articulation entre les équipes du territoire au sein des trois clubs de prévention et les acteurs de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Hautes Pyrénées (65) – contractualisation Etat-Département :

Extension d'une action de (ré)insertion socio-professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi habitant les quartiers prioritaires de Tarbes et de Lourdes. Le dispositif s'articule autour de l'aller vers des éducateurs de rue et des chantiers « premiers pas vers l'emploi », d'une durée de 15 jours.

Pyrénées Orientales (66) – contractualisation Etat-Département :

Mise en place d'une **équipe de prévention spécialisée** sur les quartiers prioritaires de Perpignan et sur les communes périurbaines de la métropole avec le développement des **partenariats avec tous les acteurs engagés dans l'éducation et le développement des enfants à destination des parents**.





- La prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Lozère (48) – projet soutenu par la stratégie régionale et la contractualisation :

Le dispositif Trempl'imm à Mende (ligue de l'enseignement) est une action **d'accompagnement vers et dans le logement** des jeunes de 18 à 30 ans inscrits dans un parcours d'insertion mais rencontrant des difficultés économiques et familiales.

Tarn (81) – projet soutenu par la stratégie régionale et la contractualisation :

Création d'une **boutique logement jeunes** par l'Association Habitat des Jeunes en Albigeois (HAJA) avec un **guichet unique « logement »** permettant un accès aux droits et à l'information pour les jeunes de 16 à 25 ans et offrant un appui technique.

Occitanie :

Fonds « coup de pouce » de solvabilisation des jeunes hébergés, à l'initiative de l'Union Nationale pour l'Habitat des jeunes (UNHAJ) pour faciliter l'entrée ou le maintien en Habitat Jeunes (3 mois renouvelable, complément du reste à charge du paiement du loyer complète ainsi les APL). **7 associations mobilisées sur Toulouse, Montpellier, Albi, Tarbes, Rodez, Figeac et dans l'Aude.**

ENGAGEMENT

2

Garantir un parcours de formation pour les jeunes, les aider à construire leur avenir.

Pour en finir avec les sorties non préparées des jeunes de l'ASE à 18 ans, le gouvernement apporte un soutien aux conseils départementaux afin d'offrir à ces jeunes **un accompagnement global vers l'autonomie : préservation d'un lien, logement, soins de santé, accès facilité aux droits, soutien à la construction d'un parcours professionnel et à la recherche de ressources financières.**

Mesure socle des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). **Depuis 2019, ce sont 2 152 026€ affectés par l'Etat à la réalisation des actions départementales permettant d'améliorer l'accompagnement des sortants de l'ASE.** Une attention particulière est portée à ceux n'ayant pas pu bénéficier de contrats jeunes majeurs à 18 ans ou en rupture brutale en cours de contrat jeune majeur.

Ariège (09) – contractualisation Etat-Département :

Dispositif Soliha de mise en **co-location pour les jeunes majeurs ex MNA dans des logements en sous-location**, pris à bail auprès des bailleurs publics et privés, couplé d'un **accompagnement éducatif et social.**

Pyrénées Orientales (66) – contractualisation Etat-Département :

Accompagnement vers l'**autonomie locative** par l'Association Se Loger en terre catalane grâce à un dispositif expérimental d'accompagnement qui permet sur deux ans à **16 jeunes de bénéficier d'un parcours logement identifié autour du « savoir habiter ».**

Hérault (34) – projet soutenu par la stratégie régionale et la contractualisation :

L'association Amicale du Nid **accompagne des jeunes majeurs sortants d'ASE victimes de prostitution** grâce à de la sensibilisation aux risques prostitutionnels, un suivi pour les mineurs victimes et une **équipe mobile spécialisée.**





Axe 3 : Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile

L'ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ

3 ENGAGEMENT

Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile.

Mesures sociales des conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, la généralisation de ce dispositif répond à une volonté **d'améliorer l'accès aux droits, de lutter contre le non-recours et de répondre aux difficultés de coordination des intervenants sociaux**. Il est à articuler avec le **référént de parcours**.

L'accueil inconditionnel de proximité (PASIP) est une **1ère ligne d'intervenants sociaux coordonnés**. Il est immédiat, sans obligation de prise de rendez-vous préalable. Il permet de poser un **1er état des lieux** de la situation avec la personne selon ses besoins, de la **renseigner sur ses droits** et de **s'assurer de l'ouverture de ceux-ci**, de la conseiller, de la guider sur les démarches à entreprendre ou les personnes à rencontrer, et le cas échéant de l'orienter, en second niveau, vers une institution spécialisée ou un accompagnement adapté à sa situation.

Ce dispositif doit permettre de toucher les publics les plus exclus qui hésitent souvent à entrer en contact avec les services sociaux, parfois par crainte de stigmatisation. Les actions mises en œuvre portent notamment sur la formation des personnels, des recrutements, des actions de communication et d'informations ou encore la conclusion de partenariats avec d'autres opérateurs du territoire.

Aveyron (12) – contractualisation Etat- Département :

Initiative unique en France visant à expérimenter une approche innovante de l'action sociale par la création d'une agence départementale des solidarités et donc d'une **nouvelle forme de coordination et de coopération** afin de favoriser les parcours d'accès aux droits et une prise en charge globale.

Pyrénées-Orientales (66) –contractualisation Etat- Département :

Création d'un réseau coordonné et outillé d'acteurs en charge de l'accueil social inconditionnel de proximité afin de **consolider et structurer le réseau partenarial** : création du conseil départemental de l'inclusion sociale ; élaboration d'une charte de l'accueil social inconditionnel et constitution de réseaux locaux d'accès aux droits.

Aude (11) – contractualisation Etat-Département :

La **plateforme des acteurs sociaux** dans le cadre de la Cellule d'Action Sociale Départementale, **recense les acteurs par périmètre d'action, thématique d'intervention et public accueilli (450 acteurs à ce jour)**. Elle est complétée par une animation spécifique en direction des acteurs de l'aide alimentaire (lien avec le Projet Alimentaire Territorial de la collectivité départementale).





LE RÉFÉRENT DE PARCOURS

3 ENGAGEMENT

Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile.

La démarche du référent de parcours vise à proposer un accompagnement coordonné aux personnes en grande difficulté sociale. Expérimenté dans 4 départements français dont l'Ariège de 2016 à 2018, le référent de parcours bouscule le travail social et rend l'utilisateur acteur de son projet d'insertion. Ce dispositif continue de se mettre progressivement en place dans la région.

Il se destine aux personnes cumulant les problématiques (logement, emploi, parentalité, santé...), nécessitant l'intervention d'une multitude de professionnels. Il replace la personne accompagnée au centre de la démarche. D'abord, c'est en général elle qui choisit son référent de parcours, qui tire de ce fait une nouvelle légitimité. Ensuite, elle est mobilisée pour co-élaborer son projet.

Un « guide d'appui à la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours » a été élaboré en 2018 par un groupe de travail interinstitutionnel comprenant les quatre départements expérimentateurs, il est mis en œuvre désormais par l'ensemble des départements.

Ariège – 09 Contractualisation Etat- département

Accompagné par un cabinet de conseil, un dispositif de supervision des praticiens sur la co-élaboration des parcours mais également leur pilotage autant sur la posture que sur la technique

Gard – 30 Contractualisation Etat- département

Création de 7 postes d'encadrants techniques en soutien technique individualisé des travailleurs sociaux, la mise en réseau des intervenants internes et des partenaires externes et garantir les conditions de la participation effective des personnes accompagnées

Gers – 32 Contractualisation Etat- département

Après une remise à plat du traitement des signalements des adultes vulnérables, les responsables des MDS ont été sensibilisés et des études de cas ont eu lieu avec les partenaires sociaux impliqués en matière de FSL ou d'habitat indigne

Pyrénées-Orientales – 66 Contractualisation Etat- département

Appuyé par un chargé de projet en ingénierie, un groupe de travail pluridisciplinaire s'est approprié le guide national, transposé au département par un développement logiciel en interne





LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

ENGAGEMENT 3

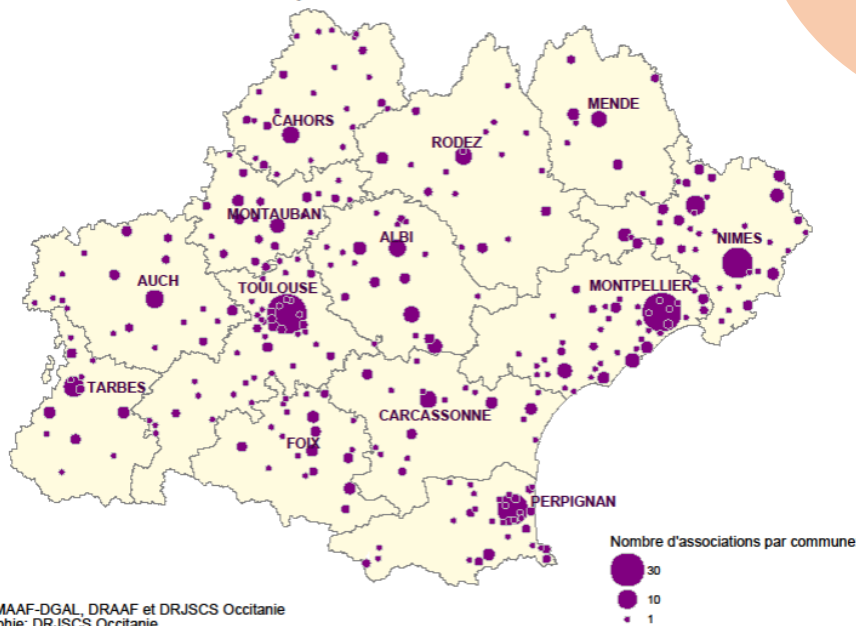
Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile.

L'aide alimentaire est une politique qui concourt à la lutte contre la pauvreté et permet d'initier des démarches d'inclusion sociale et professionnelle. Elle repose sur une approche interministérielle : l'action de la DREETS (ex : DRJSCS) autour de l'aide alimentaire est complémentaire aux mesures portées par l'ARS autour des objectifs d'amélioration de la santé de la population et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, complémentaires des actions menées par la DRAAF pour un accès de tous à une nourriture suffisante et de qualité.

En 2020, des moyens importants ont été mis à disposition des réseaux associatifs et des associations locales en charge de la distribution de denrées.

L'appel à projets « Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté » a permis de financer 18 projets d'aide alimentaires pour 1 417 567€, sur un total de 47 projets financés en Occitanie. Ces crédits ont ainsi permis de soutenir la distribution et le transport de l'aide alimentaire dans les conditions d'hygiène et de sécurité, l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires et l'achat local de denrées manquantes sur les territoires.

Les associations soumises au dispositif d'habilitation relatif à l'aide alimentaire



Source: MAAF-DGAL, DRAAF et DRJSCS Occitanie
Cartographie: DRJSCS Occitanie
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

Alimentation solidaire

Projet « Carillon » association la cloche à Toulouse (31)

Plateforme d'alimentation solidaire à Montpellier (34) – Secours Populaire

Marché de la Solidarité – Secours Populaire à Montpellier

Enfin, l'échelon régional de l'Etat favorise la coordination des banques alimentaires.

Création d'épiceries sociales et solidaires :

- Foix (Ariège – 09)
- Toulouse (Haute-Garonne – 31)
- Itinérante (Pyrénées-Orientales – 66)
- A.N.D.E.S. : 8 épiceries (Ariège, Aveyron, Aude, Haute-Garonne, Tarn, Hérault)

Lot – projet soutenu par la stratégie régionale :

Chèques alimentaires distribués par la mission locale et la Croix rouge. Cet outil est souple, efficace, rapide et n'utilise pas de monnaie ou argent liquide.

Tarn-et-Garonne (82) – contractualisation Etat-Département :

Diagnostic territorial afin d'affiner l'analyse des besoins sur le territoire et définir des pistes d'actions

Gard (30) – projet soutenu par la stratégie régionale :

Création d'une table solidaire avec insertion par l'activité économique à Pont St Esprit - Association Logis du soleil.





LES MARAUDES MIXTES : Haute-Garonne, Hérault, Pyrénées-Orientales

ENGAGEMENT **3**

Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile.

Mesure intégrée dans le socle des actions des conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), qui associe une **pluralité de compétences de l'Etat et des départements** : veille sociale, logement, hébergement, scolarisation, accompagnement des familles, santé, soutien à la parentalité, protection de l'enfance.

Cette mixité d'intervention vise à construire un réel projet de sortie durable de la rue pour l'ensemble de la famille. La coordination des différents acteurs mobilisés autour de **l'accompagnement des familles, de la protection de l'enfance et de la résorption des bidonvilles** est un enjeu fondamental.

L'action des maraudes mixtes repose sur **deux types d'actions qui nécessitent une bonne compréhension des situations et des trajectoires des familles** : un « aller vers » de manière inconditionnelle vers les familles, les enfants et les jeunes ; et une mobilisation des différents acteurs et dispositifs de l'action sociale afin d'assurer une prise en charge pérenne et adaptée aux situations rencontrées.

Les maraudes mixtes ont vocation à être **complémentaires des maraudes généralistes qui interviennent auprès d'un public plus large** et qui relèvent des dispositions de veille sociale.

Haute-Garonne (31) – contractualisation Etat, Conseil départemental et Toulouse Métropole :

Les actions s'articulent autour de l'action principale de maraude confiée à l'ANRAS, mais également de l'aide alimentaire **bébé**, du développement de solutions d'hébergement accompagné pour des **"jeunes non accompagnés"**, et du Programme melting potes (Uniscités).

Hérault (34) – contractualisation Etat-Département :

Création d'une équipe mobile de soutien aux familles (EMSF) à Montpellier, **en lien avec les premiers besoins repérés concernent** : les gardes d'enfants ponctuelles pour mener des démarches administratives ou médicales, la recherche de lieux de socialisation pour les jeunes enfants, l'accès à l'hygiène pour les bébés, et la prise en charge de troubles de comportements.

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a continué en 2020 d'apporter un **soutien financier à la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri** avec l'ambition de soutenir les publics les plus fragiles. Ce soutien s'est concrétisé à travers :

- **Le renforcement des accueils de jour**

ENGAGEMENT **3**

Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile.

La **lutte contre le non-recours aux droits** s'est inscrite dans la continuité de l'action engagée en 2019 en faveur du renforcement des moyens dédiés aux maraudes. **En 2020, en Occitanie 380 000€ ont permis d'améliorer les conditions d'accueil et d'enrichir l'offre de services rendue par les accueils de jour.**

Les accueils de jour ont pour mission d'accueillir de façon **inconditionnelle** les personnes sans abri et de proposer au-delà de la délivrance des **services de première nécessité** (aide alimentaire, blanchisserie, courrier...) un **accompagnement** visant à dynamiser les parcours d'errance et prévenir les risques de rupture.





• L'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité

Hautes-Pyrénées (65) – contractualisation Etat-Département :

Aide à la création d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) départementale et intégrée par l'association Atrium FJT en lien avec la dynamique de Solid'Action 65.

Aveyron (12) – contractualisation Etat-Département :

Définition et conduite d'une action collective d'accompagnement vers l'insertion sociale pour les personnes en grande précarité et/ou marginalisées. Une étude doit permettre d'établir un programme spécifique d'accès au logement, à la santé et à l'insertion professionnelle.

Pyrénées-Orientales (66) – contractualisation Etat - Métropole de Perpignan :

Lutter contre le non-recours par la mise en place d'un accompagnement individuel et des temps d'information collectifs au plus près des personnes en grande précarité.

ENGAGEMENT

3

Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile.

À l'automne 2020, dans la dynamique du plan quinquennal pour le logement d'abord, de la lutte contre le sans-abrisme et de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, **une expérimentation sur 3 ans a été lancée à destination des personnes très marginalisées** : création sur les territoires d'un lieu de vie favorisant le développement du « vouloir agir » et « pouvoir d'agir », pourvu d'un accompagnement vers un accès aux droits, aux soins et à l'insertion par l'accès à terme à un logement ou lieu de vie de leur choix à Montpellier et Toulouse.

En 2020, un chez soi d'abord pour les jeunes pour les 18-25 les plus vulnérables (troubles psychiques, addictions, incarcérations, errance) a débuté dans deux villes dont Toulouse pour 4 ans.

Des initiatives complémentaires aux actions financées par le programme « **hébergement, parcours vers le logement et inclusion des personnes vulnérables** » sont portées par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté parmi lesquelles les exemples ci-après et au-dessus :

Haute-Garonne (31) – projet soutenu par la stratégie régionale et la contractualisation :

Création d'une **banque solidaire de l'équipement – Emmaüs Défi** – pour équiper un appartement lorsqu'une famille accède à un logement pérenne après des années d'hébergement d'urgence. Les équipements neufs sont fournis par des partenaires mécènes et de grandes enseignes. Les prix sont généralement inférieur de **20 %**.

Hérault (34) – contractualisation Etat-Métropole :

Assurer un meilleur accès à l'hygiène des personnes à la rue et notamment des **femmes par plusieurs initiatives** : distribution de kits d'hygiène, cartographie des lieux d'hygiène et de soins, installation de douches, renforcement de l'activité de la bulle douche mobile.





LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE FINANCIERE : LES POINTS CONSEIL BUDGET

3 ENGAGEMENT

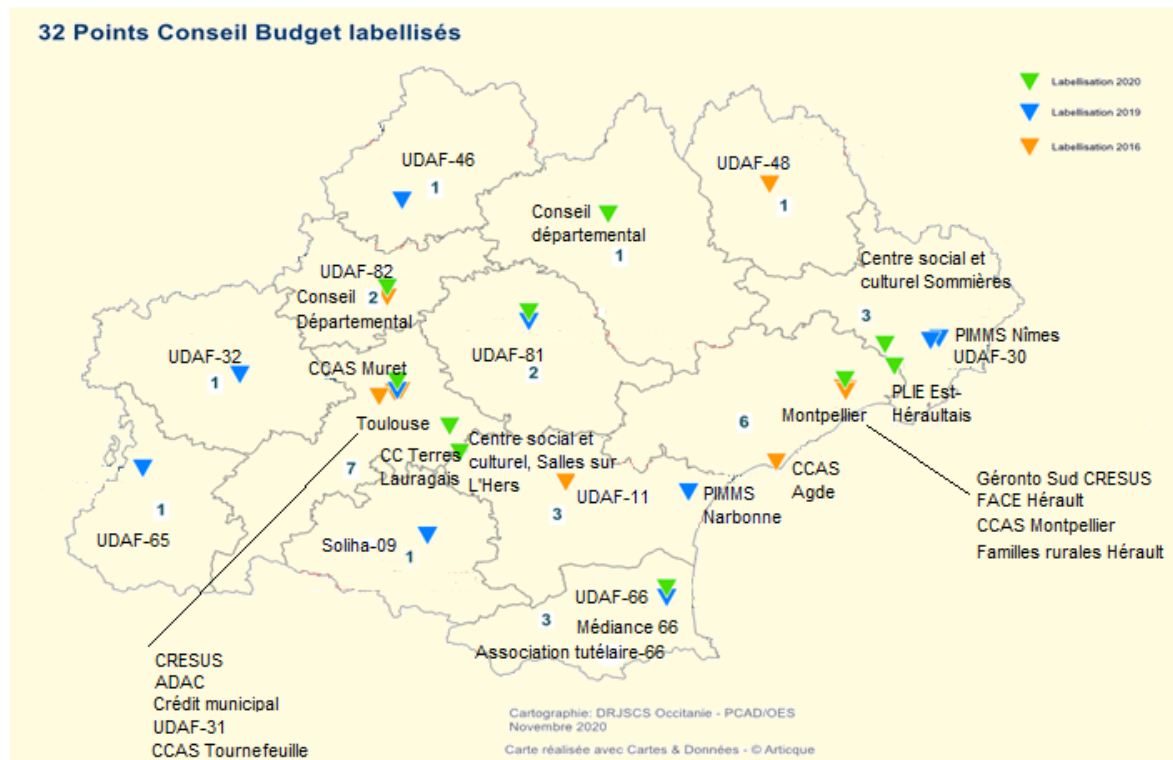
Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile.

Face à la multiplication des situations de difficulté financière des particuliers, la stratégie de lutte contre la pauvreté a décidé de généraliser les points conseil budget.

Le PCB est un dispositif permettant d'une part de détecter le plus tôt possible les situations fragiles, d'anticiper un endettement, une interdiction bancaire et d'autre part d'identifier l'accompagnement adéquat pour enrayer la détérioration de la situation et revenir à la maîtrise de son budget de façon durable. **Il est né d'une expérimentation menée dans 4 régions dont l'Occitanie à compter de 2016.**

La démarche de labellisation a été lancée à l'été 2019 permettant d'installer en Occitanie **21 structures, complétée en 2020 par 11 structures supplémentaires**. C'est ainsi qu'au moins un point conseil budget est installé dans chacun des départements occitans.

Les structures labellisées sont portées par les acteurs privés : les unions départementales des associations familiales (UDAF) fédérées au sein de l'union nationale des associations familiales ; d'autres associations rattachées à un réseau (Crésus (Chambre Régionale du Surendettement Social), PIMMS (Point d'information Médiation MultiServices), FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) et des acteurs publics (CCAS, Crédit Municipal, Département). **La mise en œuvre et le suivi de ce dispositif est assuré par la DREETS en lien avec la Banque de France en charge de la stratégie nationale d'éducation financière.**





LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

Gers (32) – contractualisation Etat-Département :

GIP « Gers Solidaire », dispositif itinérant 2.0 déployé dans les communes isolées à l'aide d'un **camping-car d'aide et de conseil pour les démarches administratives**. Il se positionne aussi autour des sites de distribution d'aide alimentaire pour détecter et accompagner les plus précaires dans l'évaluation et la mise en œuvre de leurs droits.

Gard (30) – projet soutenu par la stratégie régionale :

Les points d'information médiation multiservices (PIMMS) ont pour but d'aider les populations à accéder aux services de la vie quotidienne, aux services publics et à l'aide sociale au niveau local. Le service de proximité s'oriente autour de trois thématiques : **l'accès aux services publics, l'aide à la réalisation des démarches administratives et l'accès aux services informatiques liés aux démarches administratives et sociales.**

3
ENGAGEMENT

Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile.

Les publics les plus fragiles sont particulièrement touchés par la fracture numérique. **Plusieurs facteurs spécifiques et/ou cumulatifs constituent de véritables freins à l'insertion sociale et/ou professionnelle de personnes** parfois inscrites dans des parcours d'insertion et dont les ressources disponibles pour lever ces freins sont peu importantes, voire inexistantes. Il est important de rappeler que le nonaccès aux moyens de communications numériques fixes et mobiles est un facteur aggravant d'exclusion et un frein réel à l'insertion.

Pyrénées-Orientales (66) – contractualisation Etat-Département :

Elaboration d'une **cartographie des points d'accès numériques et de l'offre d'accompagnement en matière numérique**, avec le déploiement de volontaires en service civique pour accompagner à la réalisation de démarches numériques dans ses lieux d'accueil.

Hérault (34) – contractualisation Etat-Département :

Consolider et développer le réseau des LAM (lieux d'accès multimédias) et des permanences de médiations numériques dans lesquels il est possible d'utiliser, de se faire aider, de se former pour ainsi construire un plan d'action et une **cartographie des points d'accueil et d'accompagnement numérique.**





L'ACCÈS A LA CULTURE

3
ENGAGEMENT

Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile.

L'accès aux pratiques artistiques et culturelles contre les exclusions (loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions), figure en tant qu'« objectif national ».

En Occitanie, la **DRAC intervient sur la dimension éducative du plan pauvreté via l'accès à la culture**, ceci comprend la lutte contre l'illettrisme, les droits culturels dans une approche participative des habitants et l'ensemble des démarches relatives à la lutte contre les discriminations.

24 projets conduits contre la précarité de la petite enfance

114 actions à destination des jeunes et habitants des QPV

51 actions à destination des jeunes et habitants du milieu rural

5 actions contre la précarité du logement

12 actions pour l'expression de la diversité

14 actions contre les inégalités entre les femmes et les hommes en situation de précarité

2 actions sur l'inclusion numérique (microfolies)

4 actions accès sur la pratique musicale (orchestres à l'école)

15 actions orientées sur le droit d'accès à la culture, à la langue française (sans compter La Caravane des 10 mots).

Quelques illustrations

Compagnie Le Baril, « Clapotis » : une programmation biennale de spectacles éclectiques (musique, danse, clown, théâtre), des performances, un parcours motricité, des jeux... pour l'éveil artistique et culturel du très jeune public et la sensibilisation des professionnels de la petite enfance. **Hérault (24)**.

Compagnie Alfred de la Neuche, « Rdv mensuels Parents-bébés » : ateliers d'éveil musical parents/enfants au siège de l'association les samedi et dimanche au menu selon les artistes présents et le climat. **Saint Bazille de la Sylve (34)**





Axe 4 : Lutter contre les inégalités sociales de santé

ENGAGEMENT

4

Lutter contre les inégalités de santé.

Les personnes les plus pauvres sont aussi celles qui souffrent le plus des inégalités de santé. Dès le début de l'année 2019, des dispositifs ont été mis en place pour améliorer l'accès aux soins et la prise en charge médicale et médico-sociale des personnes précaires. Ces mesures ont été complétées dans le Ségur de la santé en juin 2020.

L'instruction du 27 mars 2020 sur la **prise en charge et le soutien des personnes précaires face à l'épidémie** préconisait différentes mesures comme la réalisation d'une **cartographie des points d'eau** en lien avec les collectivités, un accès à des sanitaires et des douches, la distribution de produits d'hygiène ainsi que l'organisation de l'accès gratuit à des laveries pour les personnes sans abri.

UN MEILLEUR ACCES AUX SOINS

En plus d'une prise en charge complète avec le **100 % santé** et la **complémentaire santé solidaire**, le contexte sanitaire a conduit au déploiement des dispositifs médicaux et médico-sociaux.

39 places en lits d'accueil médicalisés (LAM)

152 places en lits halte soins santé (LHSS)

275 places en appartements de coordination thérapeutiques (ACT)

14 équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)

Au moins un **PASS** par département : 36 généralistes, un mobile, 5 psychiatriques et 2 dentaires.

Le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (**PRAPS**), déployé en Occitanie dans le cadre du programme régional de santé porté par l'ARS, développe des actions spécifiques à destination des publics les plus exposés aux inégalités sociale en santé comme des équipes mobiles intervenant en structures d'hébergement, squat et bidonvilles (au sein des CHU Toulouse et de l'association ADAGES à Montpellier), et 5 « PASS Hors les murs » financées par l'ARS dans le cadre d'un AAP 2020.

Lot (46) – contractualisation Etat-Département :

« **Petits pas grands pas** » : **formation-action qui vise à renforcer les dispositifs périnataux en France**, s'appuyant sur les services de PMI (agence des nouvelles interventions sociales, ANIS).

Aveyron (12) – contractualisation Etat-Département :

Nouvelles permanences de **puéricultrices de PMI pour « aller vers »** : favoriser le lien avec les usagers et les Médecines de ville et mieux coordonner le parcours des enfants de moins de 6 ans.

Aude (11) – contractualisation Etat-Département :

Le Bus PMI propose des **consultations itinérantes en faveur des enfants de moins de six ans** dans plus d'une dizaine de communes rurales.

Pyrénées Orientales (66) – contractualisation Etat-Métropole :

Médiation en santé auprès des populations gitanes et des gens du voyage en matière de nutrition, d'addictions, d'éducation à la santé, de vaccination, de santé sexuelle et d'entretien du logement.

Gard (30) – contractualisation Etat-Métropole :

Maison des adolescents dans l'agglomération Gard Rhodanien : **dispositif de santé mentale AVENIR**, réseau mettant en lien des adolescents, leurs parents et des psychologues libéraux.





Axe 5 : Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté

L'INSERTION ET L'EMPLOI DES ADULTES

5
ENGAGEMENT

Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté.

L'inclusion par et vers l'emploi représente un vecteur essentiel de lutte contre la précarité des personnes les plus fragiles. Les actions visant au retour à l'activité et à l'inclusion dans l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi sont au cœur de multiples initiatives départementales parmi lesquelles :

Entre 2019 et 2020 le nombre de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) conventionnées a augmenté en Occitanie. Les conventions signées au titre du fond départemental d'insertion (FDI) représentent 12,7 millions d'euros en 2020, contre 2,27 millions d'euros en 2019. L'impact de la crise sanitaire sur les effectifs des SIAE a été réel bien que limité.

L'action de la stratégie se déploie principalement dans le cadre des conventions départementales, sous forme de l'accompagnement global géré entre Pôle emploi et les conseils départementaux, et de la garantie d'activité qui vise à réduire les délais d'orientation des BRSA et à leur proposer des parcours de mise en activité.

Hautes-Pyrénées (65) – contractualisation Etat- Département :

Les **contrats HA-PY Actif** permettent le retour à l'emploi des allocataires du RSA en accordant une aide à l'emploi aux entreprises du secteur marchand.

Haute-Garonne (31) – contractualisation Etat- Département :

Dispositif Première Heure : parcours d'insertion par un chantier d'insertion et l'accès à un hébergement. Le public en situation de très grande exclusion, essentiellement à la rue ou en centre d'hébergement d'urgence est identifié et orienté par les équipes de maraude.

Ariège (09) – contractualisation Etat- Département :

Parcours Emploi Personnalisé et Sécurisé - PEP'S - est parcours expérimental de retour progressif au travail, en amont d'une entrée en IAE « classique » sur le territoire du Couserans.

Lozère (48) – contractualisation Etat- Département :

Développement d'une stratégie partenariale en faveur de l'insertion et de l'emploi : **Loz'Emploi**, afin de renforcer les liens avec les entreprises et travailler de manière plus étroite avec les acteurs locaux et les territoires.

Gard (30) – contractualisation Etat- Département :

Groupe Citoyens Ressources Insertion 3.0 pour une participation des bénéficiaires du RSA et le développement de leur pouvoir d'agir (**GCRI 3.0**).

Hérault (34) – projet soutenu par la stratégie régionale :

L'Association 2choselune, en complémentarité du projet CPNDL "**un passeport pour habiter**", soutient les personnes de nationalité roumaine du **bidonville** de Celleneuve à obtenir un emploi, une formation pour faciliter leur accès au logement et à une insertion socio-professionnelle.





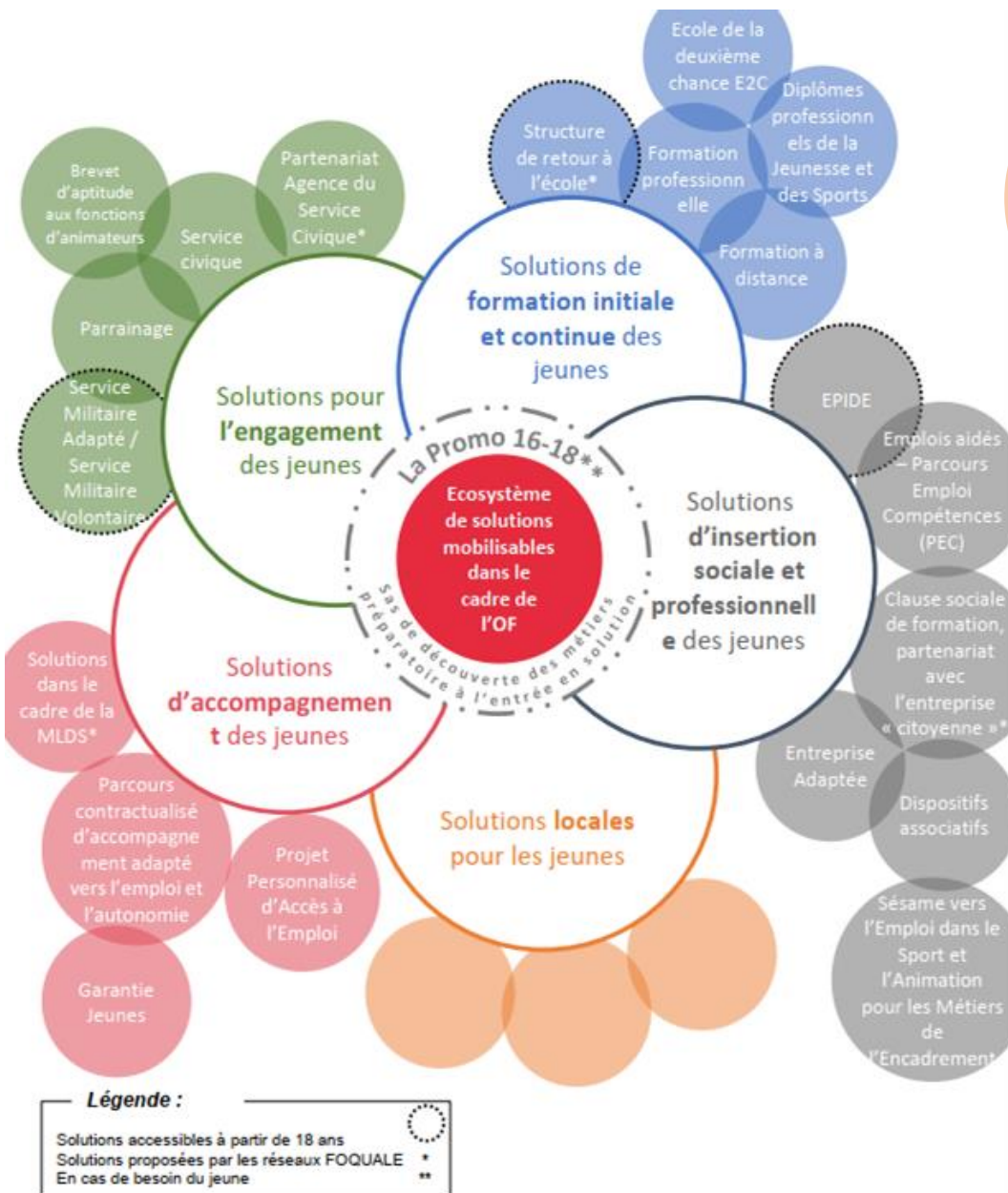
L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES

5
ENGAGEMENT

Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté.

Selon l'INSEE, un jeune sur cinq ayant achevé ses études depuis quatre ans au plus est au chômage ou dans son halo (inactif mais désirant travailler). L'insertion professionnelle des jeunes, notamment les non ou peu diplômés, est un enjeu social majeur qui traduit la reproduction sociale de la pauvreté.

L'insertion des jeunes se développe dans le plan « un jeune, une solution » qui se décline en plusieurs dispositifs tels que la garantie jeunes, ainsi que des actions spécifiques.



Région
stratégie régionale :
MIMOSA (Unis-Cités) propose un parcours **d'apprentissage** à l'autonomie et l'engagement citoyen au travers d'une expérience de **service civique** pour les mineurs non accompagnés, les jeunes de l'ASE et les jeunes issus de familles précarisées

Gard (30) – projet soutenu par la stratégie régionale :
Inclusion sociale et professionnelle de mineurs et jeunes majeurs vulnérables ou handicapés accueillis et hébergés en MECS - Association pour l'Enfance en Danger Moral (APEDM) – Alès

Occitanie
Développement des **TAPAJ** (travail alternatif payé à la journée), en mobilisant des chantiers pour les jeunes entre 16-25 ans en situation de vulnérabilité et les plus éloignés du soin et de l'emploi (errance ou vivant en QPV).





UN GRAND NOMBRE DE PERSONNES COUVERTES PAR LES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

	2018	2020
MINIMA SOCIAUX		
Revenu de solidarité active (RSA)	190 980	205 770
Allocation adultes handicapés (AAH)	123 770	129 520
Allocation spécifique de solidarité (ASS)	38 820	35 910
Sous-total 1	353 570	371 200
Evolution		4,99%
ACTIFS		
Prime d'activité (PPA)	403 240	466 480
Sous-total 2	756 810	837 680
Evolution		10,69%
JEUNES		
Garantie jeunes (GJ)	9 848	12 012
Evolution		21,97%
Total	766 658	849 692
Evolution		10,83%

Source : DREES



Visite par le Commissaire d'un groupe de jeunes en service civique au sein de l'association Uniscités (2021)





Axe ID : Les initiatives départementales soutenues par la stratégie



Dans le cadre de la stratégie régionale, des projets d'une grande diversité sont portés par les conseils départementaux au titre des « initiatives départementales ». En effet, les conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conclues avec les départements prévoient également une partie laissée à l'initiative des départements, visant à financer des projets spécifiques portés par les collectivités et s'inscrivant dans le cadre de la stratégie pauvreté.

Ces actions peuvent tout aussi bien porter sur le développement ou la formation du bénévolat, sur la lutte contre les violences faites aux femmes, sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, sur le soutien au tutorat / mentorat / parrainage des jeunes, sur la lutte contre les addictions.

D'autres actions relevant des ID portent sur des axes classiques de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Quelques exemples :

Gers, camping-car connecté – initiative départementale :

GIP GERS SOLIDAIRE déploie un service itinérant d'aide et de conseil pour les démarches administratives et l'accès aux droits dans des communes isolées grâce à un **camping-car connecté**.

Gard, aide à la maîtrise de l'énergie - initiative départementale :

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise des Energies (SLIME) est un programme national d'information et d'action qui favorise la **maîtrise des énergies en faveur des ménages modestes**.

Ariège, chargé de relation employeur - initiative départementale :

Création d'un poste de « chargé de relation employeur » afin de continuer à nouer des contacts avec les entreprises « classiques » du territoire et ainsi **offrir plus de débouchés et d'opportunités d'emploi aux personnes en fin de parcours d'insertion**.

Lot, aide aux femmes victimes de violences - initiative départementale :

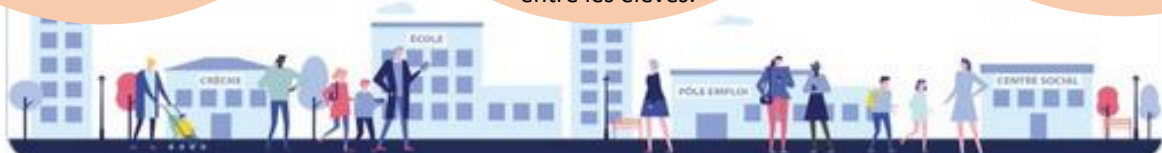
Une conférence inversée a permis de **cibler les principaux freins au départ du domicile des victimes de violences conjugales**. Un **fonds d'avance** reposant sur la mutualisation des aides financières a été mis en place.

Haute-Garonne, égalité des chances au collège - initiative départementale :

L'AFEV intervient quotidiennement dans chacun des 11 collèges du plan mixité avec des ateliers thématiques menés par des services civiques. L'objectif est de prévenir les phénomènes de « clans » et favoriser l'émulation positive entre les élèves.

Aude, assistance aux SDF initiative départementale :

Le projet propose une intervention auprès des **SDF**, permettant d'aller au-delà d'une première assistance en accompagnant les personnes dans l'ouverture de leurs droits, l'accès aux soins, à un hébergement d'urgence ou à un logement, étapes préalable à l'inclusion sociale.





Hérault, lutte contre les addictions – initiative départementale :

L'action « unités mobiles d'addictologie » propose une approche globale de l'addictologie : formation, soutien technique aux professionnels, prévention et réduction des risques, accompagnement ...

Hautes-Pyrénées, théâtre forum – initiative départementale :

3 travailleurs sociaux formés à la pratique du **théâtre forum** pour soutenir la participation des publics dans leur implication dans nos projets institutionnels.

Lozère – initiative départementale :

Les services du département se mobilisent avec les associations pour répondre aux besoins des personnes en **situation de handicap** : prise en charge quotidienne des nourrissons et jeunes enfants, accompagnement des familles, aide à la parentalité ...

Pyrénées-Orientales, soutien au bénévolat des BRSA - initiative départementale :

Le bénévolat, est proposé comme une opportunité supplémentaire de favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA lors de leur parcours d'insertion.

Lot, aide aux femmes victimes de violence - initiative départementale:

L'association Pause aux Filaos accueille et accompagne les femmes victimes de **violences intrafamiliales**, seules ou avec enfants : hébergement d'urgence ; intermédiation locative ; accueil de jour ; espace de vie sociale ; et porte un projet de création de **résidence sociale**, la Maison des Cèdres.

Tarn, égalité des chances – initiative départementale :

Aide à la restauration scolaire au collège pour permettre une meilleure égalité des chances et aider les familles.

Aveyron, création d'une agence départementale des solidarités – initiative départementale :

Concertation pilote sur l'agglomération de Rodez, pour la création d'une Agence Départementale des Solidarités, validée par le conseil des partenaires, sous forme de Groupement d'Intérêt Public.

Tarn-et-Garonne, coaching des BRSA - initiative départementale:

Coaching des BRSA de plus de 5 ans afin de favoriser la reprise d'emploi, à travers des ateliers, des évaluations individuelles et la constructions de parcours d'accompagnement spécifiques.

Aude, lutte contre les déserts médicaux - initiative départementale :

Soutien à l'investissement des Maisons de Santé pluridisciplinaires (MSP), soutien aux internes, services départementaux maillant le territoire Audois dans les domaines de compétence du CD (permanences et Bus PMI notamment).





Contact presse :

anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

Conseillère Communication & médias

Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté, DIPLP

14, avenue Duquesne, 75700 PARIS – 07SP

Tel : 01 40 56 63 05

Communication@occitanie.gouv.fr

Cheffe du service régional de communication interministérielle

Préfecture de la région Occitanie

Préfecture de la Haute-Garonne

1, place Saint-Étienne 31038 TOULOUSE Cedex 9

Tél : 05.34.45.36.17 - Mobile : 06.45.89.72.16

eric.pelisson@occitanie.gouv.fr

Commissaire à la lutte contre la pauvreté

Préfecture de la région Occitanie

1, place Saint-Étienne 31038 TOULOUSE Cedex 9

Tél : 05 34 45 38 01 - Mobile : 06 60 93 26 87

www.lutte-pauvrete.gouv.fr

@Delegpauvrete

